

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA POSSESSION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
AFFAIRE N°05/JUIN/2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 39**

SÉANCE DU 06 JUIN 2026

NOTA :

Le Maire certifie que :

- La convocation a été adressée le :
29 mai 2026 (L.2121-12 du CGCT)
- La synthèse des votes du Conseil
Municipal a été affichée et mise en ligne le :

12 JUIN 2026

Le Maire,



ÉLUS PRÉSENTS :

FONTAINE Erick - DOMENJOD Julien - NARAYANIN-RAMAYE Aurélie - POTHIN Jean-Roland -
TECHER Sophie - ROBERT Philippe - AYDOGARD Évane - MOUNY Jérôme - DUFESTIN Anaëlle -
RIVIERE Vincent - DUFESTIN Jodaïde - LALLEMAND Jean-Claude - QUEDNI-SANAMAR Audrey -
LIBELLE Lorenzo - MICHEL Marie-Andrée - D'EXPORT Jacky - VOLCEY Raymonde - RAVILY
Rozen-Michelle - CAVANE Jean Luc - TREPORT Jean-Max - GAY Sandra - BASQUE Patrick -
JUVENAL Isabelle - MATITI Jimmy - DE LOUISE Sabrina - BAPTISTE Davina - BOYER Jean-Freddy
- PELOPS Katiana - BAMILI Mami - FERRÈRE Valentin - ANANELIVOVA Henri - DALELE CAVANE
Jocelyne - VAYABOURY Sophie - DAMBREVILLE Christophe

ÉLUS REPRESENTÉS :

DABIEL-TABLEAU Éliette procuration à MIRANVILLE Vanessa - TARTROU Marie-Line procuration
à DALELE CAVANE Jocelyne - TREPORT Grégory procuration à DAMBREVILLE Christophe

ÉLUS ABSENTS :

DELIRON Jean-François

Déport de Mme MIRANVILLE Vanessa pour cette affaire

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales
à la désignation d'un secrétaire de séance.

NARAYANIN-RAMAYE Aurélie a obtenu l'unanimité des voix, a été désignée pour remplir ces
fonctions qu'elle a déclaré accepter.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant (35 élus présents à l'ouverture de séance) pour
délibérer valablement, le président de séance a déclaré la séance ouverte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de La Réunion dans un
délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale,
cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

AFFAIRE N°05 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de l'exercice 2025 et se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Il est précisé que l'exécution du budget 2025 est intervenue sous la responsabilité de la précédente municipalité, l'actuelle équipe municipale, installée en mars 2026, étant appelée à se prononcer sur les résultats de cet exercice.

Conformément aux règles applicables, l'élu ayant exercé les fonctions d'ordonnateur au cours de l'exercice 2025 ne prend pas part au vote du Compte Financier Unique.

Les exécutions 2025 par sections se présentent comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	48 606 858,79	59 791 673,30	108 398 532,09
	Recettes réalisées (1)	B	22 576 189,98	58 142 383,66	80 718 573,64
	Restes à réaliser	C	4 365 867,91	0	4 365 867,91
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	50 253 998,37	61 623 681,00	111 877 679,37
	Dépenses réalisées (1)	E	21 615 227,30	54 845 882,29	76 461 109,59
	Restes à réaliser	F	7 298 033,68	0	7 298 033,68
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	960 962,68	3 296 501,37	4 257 464,05
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 647 139,58	1 832 007,70	3 479 147,28
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	2 608 102,26	5 128 509,07	7 736 611,33
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-2 932 165,77	0	-2 932 165,77
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-324 063,51	5 128 509,07	4 804 445,56

En Investissement :

Les réalisations par chapitre en dépenses et en recettes se présentent comme suit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 278 908,68	909 585,59	39,91	391 146,42
204	Subventions d'équipement versées (6)	1 144 684,39	700 252,25	61,17	232 727,98
21	Immobilisations corporelles	14 615 860,56	6 015 078,78	41,15	6 074 779,04
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	9 532 942,22	3 096 906,36	32,49	492 715,53
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des	dépenses d'équipement	27 572 395,85	10 721 822,98	38,89	9 057 371,97
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 000 000,00	3 962 698,71	99,07	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	4 903 881,52	4 690 525,57	95,65	58 228,42
Total des	dépenses financières	8 903 881,52	8 653 224,28	97,18	58 228,42
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	298 721,00	32 506,34	10,88	48 433,29
Total des	dépenses réelles d'investissement	36 774 998,37	19 407 553,60	52,77	7 298 033,68
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	479 000,00	269 190,54	56,20	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	13 000 000,00	1 938 483,16	14,91	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		13 479 000,00	2 207 673,70	16,38	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		50 253 998,37	21 615 227,30	43,01	7 298 033,68
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00			
Total des dépenses de la section d'investissement		50 253 998,37	21 615 227,30		7 298 033,68

Les dépenses d'investissement s'élèvent à environ 21,6 M€ en réalisations, complétées par des restes à réaliser de 7,3 M€.

Le taux de réalisation global, inférieur à 43 %, traduit un écart entre les prévisions budgétaires et leur exécution effective.

Cette situation s'explique notamment par :

- le rythme de réalisation des opérations d'équipement ;
- le maintien d'un volume important d'opérations engagées mais non finalisées à la clôture de l'exercice.

Ce niveau de restes à réaliser appelle une attention particulière quant à la capacité de la collectivité à mener à terme les opérations programmées.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

II – EXECUTION BUDGETAIRE RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	13 950 652,97	4 798 266,47	34,39	3 576 391,65
16	Emprunts et dettes assimilées	5 030 000,00	5 009 300,00	99,59	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 364,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	229 010,00	0,00	0,00	710 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 143 585,82	4 880 534,17	94,89	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000 000,00	3 000 000,00	100,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 200 000,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	298 721,00	0,00	0,00	79 476,26
Total des recettes réelles d'investissement		28 855 333,79	17 688 100,64	61,30	4 365 867,91
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	3 351 525,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	3 400 000,00	2 949 606,18	86,75	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	13 000 000,00	1 938 483,16	14,91	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		19 751 525,00	4 888 089,34	24,75	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		48 606 858,79	22 576 189,98	46,45	4 365 867,91
001 Solde d'exécution positif reporté		1 647 139,58			
Total des recettes de la section d'investissement		50 253 998,37	22 576 189,98		4 365 867,91

Les recettes d'investissement s'élèvent à environ 22,6 M€.

Cette situation s'explique en partie par :

- des décalages dans la mobilisation des subventions d'investissement ;
- une dépendance aux rythmes d'avancement des opérations pour le déclenchement des financements.

Le financement des investissements repose notamment sur le recours à l'emprunt et sur les ressources propres, dans un contexte de décalage entre engagements et encaissements.

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

En section de fonctionnement :

Les exécutions en dépenses et en recettes se présentent comme suit :

II – EXECUTION BUDGETAIRE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	8 643 994,00	6 776 134,73	707 751,52	7 483 886,25	86,58	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	36 005 856,00	34 966 243,71	82,00	34 966 325,71	97,11	0,00
014	Atténuations de produits	55 000,00	29 022,00	25 978,00	55 000,00	100,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	8 997 306,00	8 053 338,55	301 323,95	8 354 662,50	92,86	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des services dépenses de gestion des		53 702 156,00	49 824 738,99	1 035 135,47	50 859 874,46	94,71	0,00
66	Charges financières	1 040 000,00	913 982,87	0,00	913 982,87	87,88	0,00
67	Charges spécifiques	30 000,00	22 418,78	0,00	22 418,78	74,73	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		54 872 156,00	50 861 140,64	1 035 135,47	51 896 276,11	94,58	0,00
023	Virement à la section d'investissement	3 351 525,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	3 400 000,00	2 949 606,18	0,00	2 949 606,18	86,75	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		6 751 525,00	2 949 606,18	0,00	2 949 606,18	43,69	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		61 623 681,00	53 810 746,82	1 035 135,47	54 845 882,29	89,00	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		61 623 681,00	53 810 746,82	1 035 135,47	54 845 882,29		0,00

Les dépenses de fonctionnement atteignent environ 54,8 M€.

Leur structure demeure marquée par :

- le poids prépondérant des charges de personnel ;
- une progression des charges à caractère général, notamment sous l'effet du contexte économique.

Ces évolutions traduisent des contraintes structurelles qui nécessitent une vigilance continue sur la trajectoire des dépenses.

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	625 000,00	304 913,17	61 571,32	366 484,49	58,64	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 169 807,30	2 751 712,33	479 448,17	3 231 160,50	77,49	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	18 108 378,00	17 857 705,39	0,00	17 857 705,39	98,62	0,00
731	Fiscalité locale	24 612 246,00	25 062 984,61	0,00	25 062 984,61	101,83	0,00
74	Dotations et participations	10 976 241,00	10 527 701,17	24 970,66	10 552 671,83	96,14	0,00
75	Autres produits de gestion courante	236 001,00	269 434,93	0,00	269 434,93	114,17	0,00
Total des recettes de gestion des services		58 727 673,30	56 774 451,60	565 990,15	57 340 441,75	97,64	0,00
76	Produits financiers	80 000,00	128 980,40	0,00	128 980,40	161,23	0,00
77	Produits spécifiques	5 000,00	403 770,97	0,00	403 770,97	8 075,42	0,00
78	Reprises prov., amort., dépréciations, (semi-budgétaires)	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		59 312 673,30	57 307 202,97	565 990,15	57 873 193,12	97,57	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	479 000,00	269 190,54	0,00	269 190,54	56,20	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		479 000,00	269 190,54	0,00	269 190,54	56,20	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		59 791 673,30	57 576 393,51	565 990,15	58 142 383,66	97,24	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		1 832 007,70					
Total des recettes de la section de fonctionnement		61 623 681,00	57 576 393,51	565 990,15	58 142 383,66		0,00

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à environ 58,1 M€.

Elles reposent principalement sur :

- la fiscalité locale ;
- les dotations et participations.

Le niveau des recettes permet de dégager un excédent de fonctionnement, contribuant à l'équilibre global des comptes, notamment au regard des besoins de financement de la section d'investissement.

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Les restes à réaliser :

Les restes à réaliser, exclusivement constatés en section d'investissement.

Ils traduisent :

- un certain volume d'engagements non soldés à la clôture de l'exercice ;
- des décalages dans la perception des recettes associées.

Cette situation doit être regardée avec vigilance pour les exercices suivants, tant en termes de pilotage financier que de capacité à concrétiser les opérations engagées.

Le détail par chapitre vous est présenté ci-après :

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)			
Chap. / art. (2)	Libellé		Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	7 298 033,68
018	RSA		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le		391 146,42
204	Subventions d'équipement versées (3)		232 727,98
21	Immobilisations corporelles (3)		6 074 779,04
22	Immobilisations reçues en affectation		-
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		492 718,53
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		59 228,42
45	Chapitres d'opérations pour compte		48 433,29
458102	GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES		48 433,29
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)		0,00
012	Charges de personnel et frais		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)			
Chap. / art. (2)	Libellé		Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	4 365 867,91
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		3 576 391,65
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		710 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		79 476,26
458202	GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES		79 476,26
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

L'exécution budgétaire 2025 fait apparaître un équilibre global des comptes, tout en mettant en évidence plusieurs points de vigilance relatifs au niveau de réalisation des investissements et à l'importance des restes à réaliser.

Considérant que :

- les résultats du Compte Financier Unique sont en concordance avec ceux du compte de gestion du comptable public ;
- les restes à réaliser sont sincères et dûment justifiés ;
- les résultats définitifs s'établissent comme suit :
- Résultat de fonctionnement : + 5 128 509,07 €
- Résultat d'investissement : - 324 063,51 €
- Résultat cumulé : + 4 804 445,56 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Considérant que l'approbation du Compte Financier Unique constitue un acte de contrôle et de validation de la régularité des comptes, sans emporter adhésion aux choix de gestion opérés au cours de l'exercice.

La commission Finances et Administration réunie le 26 mai 2026 a émis un avis réservé.

Le Conseil municipal,

À la MAJORITÉ des suffrages exprimés 30 votes Contre et 6 Pour (Mme Miranville Vanessa ordonnateur 2025 n'ayant pas pris part au vote)

Décide de ne pas approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la Ville.

Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

La secrétaire de séance



NARAYANIN-RAMAYE Aurélie

Le Maire



Érick FONTAINE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.